

NOUVELLE REGLEMENTATION PARASISMIQUE

TSUNAMI INDONESIE – EDITION 2010 *Journées Réplik / Semaine S/SMIK* – RETOUR SUR L'ESC-2010 – CAMPAGNE ONU/ISDR –

NOUVELLE REGLEMENTATION PARASISMIQUE

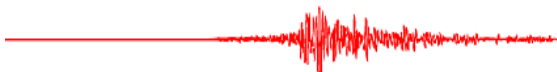
La France dispose depuis le 24 octobre dernier d'une nouvelle réglementation parasismique, entérinée par la parution au Journal Officiel de deux décrets sur le nouveau zonage sismique national et d'un arrêté fixant les règles de construction parasismique à utiliser pour les bâtiments de la classe dite « à risque normal » sur le territoire national. Ces textes permettront l'application de nouvelles règles de construction parasismique telles que les règles Eurocode 8 à compter du 1^{er} mai 2011.

Cette évolution réglementaire traduit la volonté des pouvoirs publics d'améliorer en permanence la sécurité des citoyens vis-à-vis du risque sismique.

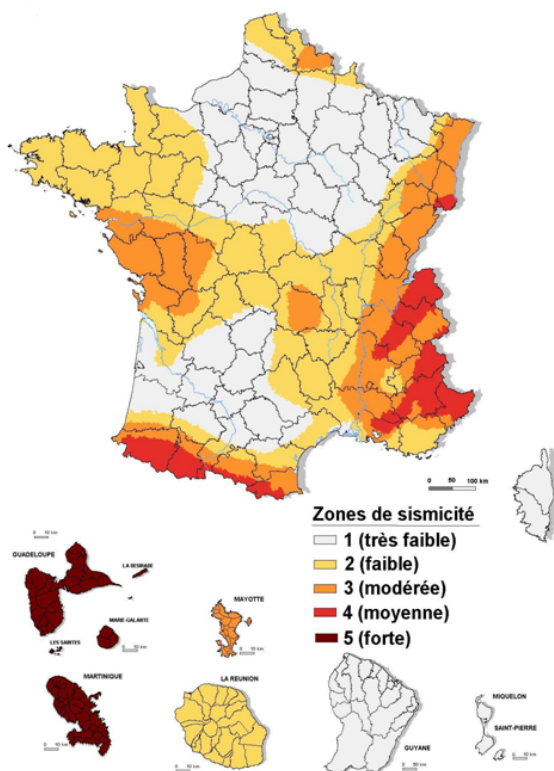
En effet, l'ancien zonage, en vigueur depuis 1991, reposait sur des études datant de 1986. L'évolution des connaissances scientifiques a engendré une réévaluation de l'aléa sismique et une redéfinition du zonage en se fondant principalement sur une approche de type probabiliste (prise en compte des périodes de retour). Ce nouveau zonage facilitera également l'application des nouvelles normes de construction parasismique Eurocode 8 fondées sur une approche de ce type et permettra une harmonisation des normes françaises avec celles des autres pays européens.

Contrairement au précédent zonage qui était fondé sur des limites cantonales, ces limites sont désormais communales. Le territoire national est ainsi divisé en 5 zones de sismicité, allant de 1 (zone d'aléa très faible) à 5 (zone d'aléa fort), représentées sur la carte d'aléa ci-après. La réglementation s'applique aux nouveaux bâtiments, et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières, dans les zones de sismicité 2, 3, 4 et 5.

Pour plus de détails sur cette nouvelle réglementation parasismique, nous vous invitons à consulter les textes : [Décret no 2010-1254 du 22 octobre 2010](#) relatif à la prévention du risque sismique, [Décret no 2010-1255 du 22 octobre 2010](#) portant sur la délimitation des zones de sismicité du territoire français et [Arrêté du 22 octobre 2010](#) relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal ».



Nouveau zonage sismique de la France



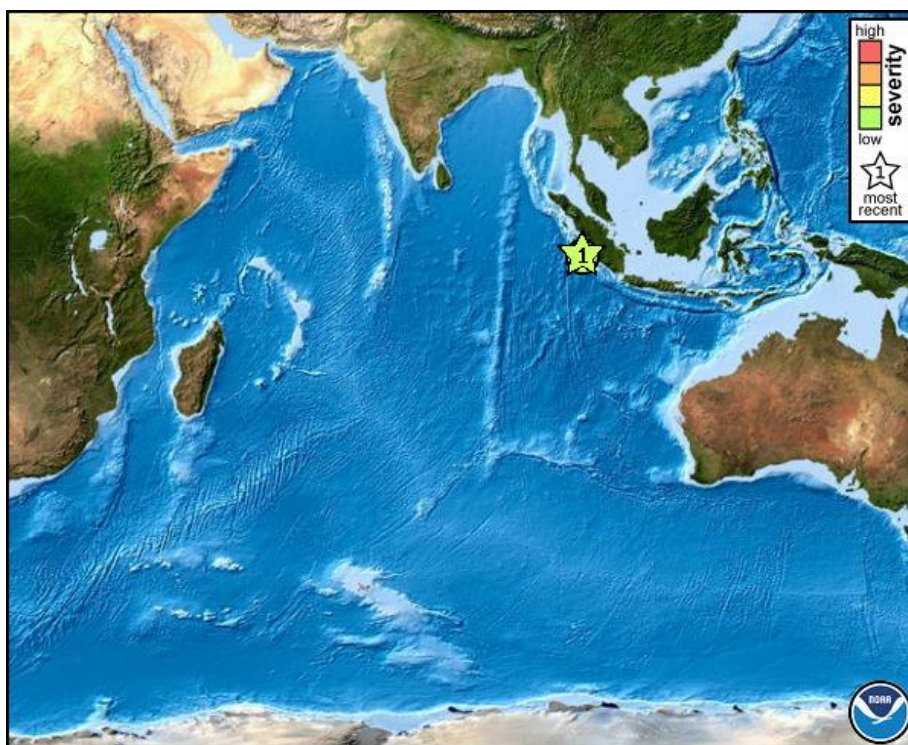
Nouveau zonage sismique de la France

TSUNAMI EN INDONESIE

Un violent séisme de magnitude 7,7 survenu le 25 octobre 2010 au large de l'île de Sumatra en Indonésie, a déclenché un tsunami qui a fait de nombreuses victimes le long des côtes indonésiennes. Les vagues induites par le séisme, certaines atteignant près de trois mètres, ont ainsi détruit plusieurs centaines de maisons majoritairement situées dans deux villages côtiers des îles Mentawai.

Malgré la fuite de plusieurs milliers de personnes avant l'arrivée des vagues, le tsunami a entraîné la mort d'au moins 400 personnes, et l'on compte près de 300 disparus.

Dans la soirée du 25 octobre, l'île de la Réunion a également été touchée par un petit tsunami lié au séisme survenu quelques heures plus tôt à près de 5000 kilomètres de ses côtes. Alertés par le centre d'alerte aux tsunamis du Pacifique, de nombreux réunionnais paniqués se sont réfugiés sur les hauteurs.



Carte d'alerte aux tsunamis publiée suite au séisme du 25/10/2010
(NOAA/Pacific Tsunami Warning Center)

Au final, les vagues les plus importantes observées à la Réunion lors de ce petit tsunami ont atteint des hauteurs maximales de l'ordre de 1,5 m à Sainte-Marie, où trois bateaux ont été coulés. Un bateau a également été retourné dans le port de Saint-Pierre.

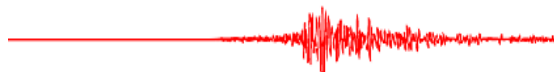
MARTINIQUE : LES *Journées Réplik*

Depuis maintenant quatre années, les *journées Réplik* en Martinique sont l'occasion de mettre l'accent sur la prévention du risque sismique dans l'île. Cette année, elles se dérouleront du 15 au 22 novembre. Diverses manifestations sont prévues dans les différentes communes, ainsi que des conférences et des émissions TV et Radio. Dix mois après le séisme meurtrier en Haïti, ces *journées Réplik* auront, n'en doutons pas, un retentissement particulier.



GUADELOUPE : 3^E EDITION DE LA *Semaine SISMIK*

La maintenant traditionnelle semaine de prévention du risque sismique en Guadeloupe, dite *semaine SISMIK*, se déroulera cette année du 22 au 26 novembre. Ce sera l'occasion de



diriger les projecteurs guadeloupéens vers le risque sismique pour, encore une fois, sensibiliser le grand public, les professionnels et les élus à la prise en compte de ce risque dans leurs actions au quotidien. Des conférences, des manifestations et des émissions radio et TV seront organisées tout au long de cette semaine.

RETOUR SUR LE CONGRES ESC-2010

Du 6 au 10 septembre dernier s'est tenue à Montpellier la 32^e édition de l'assemblée générale de l'European Seismological Commission (ESC), baptisé ESC-2010. Organisé par le Centre Sismologique Euro-Méditerranéen (CSEM) avec le soutien du MEEDDM, cette manifestation a rassemblé pendant une semaine plus de 700 sismologues et représente ainsi le plus grand congrès de sismologie jamais organisé en Europe.



Ce succès repose principalement sur les efforts mis en œuvre par les organisateurs pour élargir la participation en offrant un programme scientifique original et attractif. L'une des originalités de l'ESC-2010 a par exemple été de proposer un programme construit autour de 31 conférences (ou « keynotes ») filmées balayant des sujets aussi variés que la sismologie judiciaire avec l'explosion de l'usine AZF ou la détection des séismes à partir des messages postés sur Twitter.

Une autre nouveauté de cette édition a été la volonté du CSEM d'associer le grand public et le milieu scolaire à l'événement. Trois conférences publiques ont ainsi été organisées en marge du congrès en collaboration avec la mairie de Montpellier.



L'ESC-2010 en quelques chiffres
(source : CSEM)

Par ailleurs, des élèves et leurs enseignants ont été invités à présenter différentes initiatives éducatives telles que « Sismos à l'Ecole » où les élèves sont confrontés à la sismologie observationnelle en exploitant eux-mêmes une station sismologique. Enfin, sociologues et sismologues ont débattu de communication, d'acceptation sociale du risque en s'appuyant sur



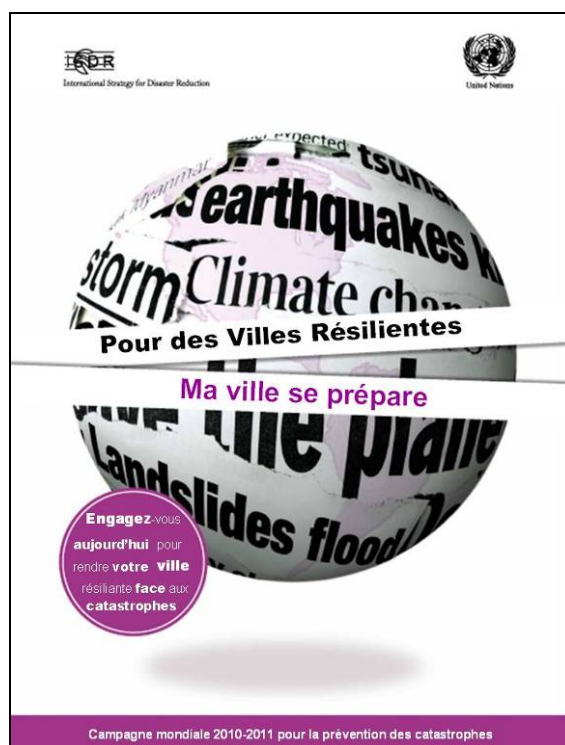
l'exemple de Bâle où un séisme déclenché par des injections de fluides dans le cadre d'un projet de géothermie profonde a secoué la ville et entraîné une forte réaction publique.

Toutes les vidéos des « keynotes » sont consultables en ligne sur le site du CSEM en cliquant [ici](#).

CAMPAGNE 2010-2011 DE L'ISDR : *RENDRE NOS CITES RESILIENTES*

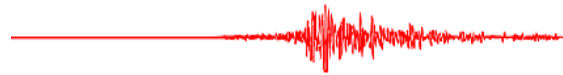
Faisant suite aux campagnes « *La prévention des risques commence à l'Ecole* » en 2006 et 2007, et « *Des hôpitaux à l'abri des désastres* » en 2008 et 2009, le thème retenu par la Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies (ISDR) pour les années 2010 et 2011 est « [Pour des villes résilientes : ma ville se prépare](#) ».

Les préoccupations urbaines sont particulièrement fortes en ce qui concerne le risque sismique, car un grand nombre de villes importantes sont construites à proximité de grandes failles sismiques, dans des régions particulièrement sujettes aux séismes. Ainsi, l'expérience montre que la plupart des pertes en vies humaines à la suite de séismes est enregistré en ville, suite à l'effondrement des immeubles.



Cette nouvelle campagne de l'ISDR vise principalement à accroître la sensibilisation des dirigeants des villes et des gouvernements locaux sur les risques urbains et de les convaincre à s'engager sur une liste de "Dix points essentiels" pour rendre les villes résilientes, en favorisant l'implication des partenaires locaux, des réseaux travaillant sur le terrain et des autorités nationales. Pour cela, l'ISDR cible trois objectifs qui peuvent être atteints en construisant des partenariats à long terme :

- 📍 **En savoir plus :** Mieux faire comprendre aux citoyens et aux gouvernements à tous les niveaux les avantages découlant de la réduction des risques urbains.



- ④ **Investir judicieusement :** Identifier les affectations budgétaires dans les programmes de subventions des gouvernements locaux afin d'investir dans des activités de réduction des risques de catastrophe.
- ④ **Construire avec davantage de sécurité :** Inclure la réduction des risques de catastrophe dans les processus de planification du développement urbain participatif et protéger les infrastructures essentielles.

« J'appelle les autorités locales à accélérer leurs efforts pour rendre les villes plus sûres afin d'éviter des pertes en vies humaines et en biens matériels. »

Mr. Ban Ki-moon, Secrétaire Général des Nations Unies

Le succès de la campagne se mesurera au nombre de maires et de gouvernements locaux qui l'auront rejointe et qui s'engageront en tant que « champions », « villes modèles » et participants aux villes résilientes ; au nombre de partenariats durables et d'alliances locales qui se développeront parmi les groupes de citoyens et les organisations présentes sur le terrain, dans les universités et dans le secteur privé ; au nombre de villes qui introduiront de nouveaux plans ou changements afin de réduire les risques.

Pour plus d'information sur cette campagne, consultez la [brochure éditée en français](#) par l'ISDR ou rendez-vous directement sur le [site internet de la campagne](#) (en anglais).